

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
CHINON



Commune de moins  
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 14

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 14

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE

### Séance du mercredi 22 mai 2024

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil du bâtiment de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs, BIET Evelyne, FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enrique, BORDERON Karine, GAIDAMOUR Patrick et PEAN Marie-Françoise

**Etaient absents excusés:**

Monsieur LE CLERRE Laurent ayant donné pouvoir à BIET Evelyne  
Monsieur FATTOUH Samy ayant donné pouvoir à BORDERON Karine  
Madame THENOT Hélène ayant donné pouvoir à ELOY Thierry

**Etaient absents:**

Monsieur MUNEREL Florian  
Madame TISSOT Pauline

**Secrétaire de séance :** Mr FRESNEAU Jean-Luc a été nommé

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 avril 2024 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 22 mai 2024, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide

**DECISION**

**-d'accepter** le compte-rendu de la séance du 26 avril 2024 tel qu'il est transcrit.

### **DELIBERATION N° 03715024025**

**01- Finances -Subventions communales :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Evelyne ROUSSEAU qui propose de verser pour l'année 2024 les montants suivants par association. Pour rappel 11 000 Euros ont été prévus au budget primitif 2024 et la décision de virement n°2. 8 320 € ont été ventilés de la façon suivante :

ANNEE	BP 2023	BP 2024
PREVU AU BUDGET	800,00 €	11 000,00 €
RELIQUAT APRES VERSEMENT DES SUBVENTIONS	500,00 €	2 680,00 €

ASSOCIATION FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	1 000,00 €	1 000,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE HIRONDELLES	800,00 €	800,00 €
COMICE AGRICOLE DE CHINON	130,00 €	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE LANGEAIS EPPSTEIN	390,00 €	390,00 €
ECOLE DE MUSIQUE DE CLERE LES PINS	400,00 €	1 400,00 €
ECOLE MUSICA LOIRE	1 000,00 €	1 200,00 €
LES SOLEILS DE QUENTIN	200,00 €	200,00 €
NATURE ET PATRIMOINE EN GATINE DES LANDES	100,00 €	100,00 €
TENNIS DE TABLE ATTLCM	200,00 €	120,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €	100,00 €
RESTAURANTS DU COEUR	100,00 €	100,00 €
MFR AZAY LE RIDEAU	80,00 €	40,00 €
TENNIS CLUB CINQ MARS LA PILE	160,00 €	160,00 €
HOPE 2 WHEELS	200,00 €	200,00 €
SECURITE CIVILE	150,00 €	100,00 €
LANGEAIS CLAP	100,00 €	150,00 €
BTP SAINT PIERRE DES CORPS	40,00 €	40,00 €
ASSOCIATION TROIS P'TITS PAS		120,00 €
AGEVIE		2 000,00 €

Associations maziériennes ne demandant pas de subventions :

\*ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE HIRONDELLES

\*ATELIERS MAZERIENS

\*AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

\*ASSOCIATION DU DERNIER BIENFAIT

\*CLUB RESTONS JEUNES

\*COMITE DES FETES DE MAZIERES

\*LA MAZERIENNE BOULE DE FORT

\*LA SABLONNAISE

\*PG-CATM

\*AMS

\*CLUB DES GAMERS TOURANGEAUX 37

\*ET SI ON JOUAIT ?

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

**D'approuver** le versement des subventions aux associations tel qu'il est proposé.

**Et charge** Monsieur le Maire du versement de ces subventions

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 03715024026**

**02- Marchés Public- Marché complémentaire du lot n°01(VRD -Espaces verts)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école, pour la création d'un parking :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer un marché complémentaire autorisé par l'article L 2123-1 du Code de la commande publique.

L'aménagement du parking de l'Accueil Loisirs Sans hébergement, de l'Ecole des Hirondelles et de

l'approvisionnement en bois déchiqueté des chaudières non prévus au marché, est nécessaire pour l'accessibilité.

L'entreprise SAS Travaux Publics des Pays de Loire, est présente sur le site et titulaire du lot n°01 (Voirie et Réseaux Divers – Espaces verts) pour un montant de 183 767,34 €. Dans l'article n°9, du contrat de travaux signé avec cette entreprise, le 19 octobre 2023, il est indiqué que la maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de passer un marché complémentaire.

Après négociations, Monsieur le Maire précise que le montant de ce marché complémentaire s'élève à quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-deux centimes Hors Taxes (83 297.32 € HT).

Après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

- **D'accepter** la proposition de marché complémentaire de l'entreprise SAS Travaux Publics des Pays de Loire, titulaire du lot n°01 (Voirie et Réseaux Divers – Espaces verts) ,qui sera imputé comptablement sur les opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école pour un montant de quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-deux centimes Hors Taxes (83 297.32 € HT).

- **Autorise** le Maire à signer le contrat de travaux et toutes les pièces relatives à ce marché complémentaire avec l'entreprise SAS Travaux Publics des Pays de Loire .

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

**DELIBERATION N° 03715024027**

**03- Marchés Publics – Avenant n°1 Marché de Travaux du lot n°01(VRD -Espaces verts)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école:**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1 relatif aux devis n° BE-2024-0399 V2 de l'entreprise SAS Travaux Publics des Pays de Loire titulaire du lot n°01 (Voirie et Réseaux Divers – Espaces verts). L'aménagement de blocs de soutènement est supprimé et des tranchées techniques et la prolongation du réseau d'assainissement collectif, sont nécessaires. Il précise que le montant de ce supplément s'élève à moins huit mille trois cent trente-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes Hors Taxes (- 8 335,96 € HT).

Après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

- **D'accepter** le devis de l'entreprise SAS Travaux Publics des Pays de Loire titulaire du lot n°01 (Voirie et Réseaux Divers – Espaces verts), des opérations des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école pour un montant de moins huit mille trois cent trente-cinq euros et quatre-vingt-seize centimes Hors Taxes (- 8 335,96 € HT).

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n°01.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

**N° 03715024028**

**04- Marchés Publics – Avenant n°1 Marché Prestations intellectuelles : Révision du Plan Local d'Urbanisme :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 26 mars 2021, par délibération n°03715021022, le conseil municipal a décidé la prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et a confié une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la révision du PLU au cabinet d'étude : URBICUBE (49000 ANGERS).

Aussi, le jeudi 18/04/2024, la CDPENAF qui s'est déroulée le jeudi 16 mai 2024 à 14h15 nous a demandé d'instruire un document très complet, intitulé « Rapport de présentation du document de la collectivité CDPENAF de l'INDRE-ET-LOIRE ».

A la demande du cabinet URBICUBE, un avenant d'un montant de 600 euros HT est sollicité pour compléter la trame demandée.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant n°1.

Après que toutes les explications aient été données, sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

- **D'accepter** le devis du cabinet URBICUBE (49000 ANGERS), lié à l'opération 202105, « prescription de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme » pour un montant de six cent euros Hors Taxes (600,00 € HT), sept cent vingt euros toutes taxes comprises (720,00 € TTC).
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 1 du marché de révision générale du Plan Local d'Urbanisme avec cabinet URBICUBE (49000 ANGERS).

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 03715024029****05-Affaires générales- Convention de réservation du flux annuel de propositions de logements locatifs sociaux 2024/2026 :****EXPOSE :**

Monsieur le Maire propose d'acter, pour la première année, la convention de gestion en flux de réservation de logements locatifs sociaux avec Val Touraine Habitat.

Cette convention de réservation porte sur un flux annuel de propositions de logements, au titre des droits acquis à la date de la signature de la présente convention.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Aux vues du manque d'informations et de réponses attendues non fournies,

**DECISION :**

- **Décide** de sursir à statuer et de revoir ce point sur un prochain conseil municipal,

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

**DELIBERATION N° 03715024030****06-Affaires générales - Modifications des statuts de la CCTOVAL :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** l'arrêté préfectoral n°101-188 du 19 octobre 2018 portant modification des statuts de la CCTOVAL,

**VU** la délibération D2024\_069 de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire portant modification de ses statuts en date du 30 avril 2024,

**CONSIDERANT** l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités qui indique que la modification des statuts est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification des délibérations citées ci-dessus pour se prononcer,

**CONSIDERANT** que ladite délibération a été notifiée le 22 Mai 2024 aux communes,

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de son Conseil communautaire du 30 avril 2024, la Communauté de communes a modifié ses statuts comme suit :

**Modification des compétences supplémentaires :**

Politique du logement et du cadre de vie :

- Etude et gestion d'un PLH et mise en œuvre d'une Opération Programmée, d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), actions sur le logement dans le cadre de cette OPAH ou opérations assimilées ;
- Politique du logement social d'intérêt communautaire : attribution et réservation des logements sociaux en coordination notamment avec le département d'Indre et Loire dans le cadre de la délégation des aides de l'Etat ;
- Politique en direction du logement des apprentis et des jeunes travailleurs ;
- Le soutien, en complément de celui de la commune, aux opérations de construction de logements sociaux ;
- ~~— Aménagement et entretien de locaux destinés à recevoir les personnes sans domicile fixe et de logements d'urgence ;~~
- Locaux destinés à héberger les personnes sans domicile stable ;
- Locaux destinés à héberger des personnes en situation d'urgence ;
- Aire de petit passage sur la commune de Langeais à destination des citoyens français itinérants ;
- Terrains satellites/ de halte sur les communes de Villiers-Au-Bouin, Cléré-les-Pins, Mazières-de-Touraine et Ambillou à destination des citoyens français itinérants ;
- Logements adaptés à destination des familles sédentaires.

Après que toutes les explications aient été données, Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION :**

- **Décide** d' approuver la modification des statuts indiquée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la présente décision.

Nombre de votants	ABSTENTIONS	POUR	CONTRE
12	0	12	0

**07- Informations diverses:**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

↳ De la tenue du bureau de vote de Mazières de Touraine pour les élections européennes le dimanche 9 juin 2024.

↳ De la proposition du lotisseur Pierre et Terre pour la rétrocession à la commune de l'Impasse des chênes. Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés cette rétrocession sera actée par actes notariés.

↳ De la nouvelle plaquette d'information du jeune motard Mazérien Hope 2 Wheels.

↳ De la sortie patrimoine organisée le samedi 22 juin 2024 sur Mazières de Touraine

↳ De l'article NR relatant la remise du drapeau OPEX offert par la commune de Mazières de Touraine

↳ De la lettre de remerciement de l'association de radio amateur suite à une exonération partielle de la taxe foncière de la parcelle où est édifée leur antenne de relais.

↳ Des propositions financières de la Banque des Territoires

↳ De l'organisation de la fête de la musique, le 16 juin 2024 à partir de 18h30, à Mazières de Touraine ou seront accueillis notamment 4 groupes de musiques

**Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 20 juin 2024 à 19 heures.**

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 15.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2024:**

**Délibération n°: 03715024025:** Finances -Subventions communales ;

**Délibération n°: 03715024026:** Marchés Public- Marché complémentaire du lot n°01(VRD -Espaces verts)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école, pour la création d'un parking ;

**Délibération n°: 03715024027:** Marchés Publics – Avenant n°1 Marché de Travaux du lot n°01(VRD -Espaces verts)- des Opérations d'investissement 202208- Garderie périscolaire déclarée-le Nichoir-, 202209- Extension de l'Ecole des Hirondelles et 202102- Chaudière biomasse école ;

**Délibération n°: 03715024028:** Marchés Publics – Avenant n°1 Marché Prestations intellectuelles : Révision du Plan Local d'Urbanisme ;

**Délibération n°: 03715024029:** Affaires générales- Convention de réservation du flux annuel de propositions de logements locatifs sociaux 2024/2026 ;

**Délibération n°: 03715024030:** Affaires générales - Modifications des statuts de la CCTOVAL

Le Maire, *Thierry ELOY*



Le secrétaire de séance, *Jean-Luc FRESNEAU*

Par délégation du Maire,  
Le 2ème Adjoint